CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E81157** **VALABLE JUSQU'AU** **08/04/2027**

ÉDITÉ LE 18/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/2008

Raison sociale : VERGNAUD BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/11/2021

Capital : 10 000

LA MESSESSELLE
PARC D'ACTIVITES
28400 NOGENT-LE-ROTROU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARTRES 2008B00552

Siret : 508 922 309 00010

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6102476

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/1 648243

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/1 648243

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 37 52 26 75 **Fax :**

Portable : 06 09 02 21 53

Responsabilité légale :
DAZARD FINANCES (828 079 707)

Site Internet :

E-mail : vergnaud@vergnaud-batiment.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 755 616 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	25/02/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/03/2026 09:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.